## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

(1) N° de publication : (A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

2 512 683

**PARIS** 

АЗ

(54)

(41)

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

<sup>(2)</sup> N° 82 15377

public de la demande .......... B.O.P.I. — « Listes » n° 11 du 18-3-1983.

Dispositif pour la marche de randonnée pour fixation de sécurité de ski.

71 Déposant : Société dite : TMC CORPORATION. — CH.

Date de la mise à la disposition du

- (72) Invention de :
- 73 Titulaire : Idem (71)
- Mandataire : Cabinet Z. Weinstein, 20, av. de Friedland, 75008 Paris.

La présente invention concerne généralement et a essentiellement pour objet un dispositif pour la marche ou course de randonnée, de promenade touristique ou d'excursion pour une fixation de sécurité de ski, lequel comporte une plaque de randonnée avec une mâchoire avant et un support 5 de maintien ou de retenue de talon formant talonnière et qui peut pivoter autour d'un axe s'étendant transversalement à la direction longitudinale du ski, laquelle plaque de randonnée porte un étrier configuré en forme de U, tel que regardé en vue de dessus, lequel, pour la marche ou 10 course de randonnée, peut pivoter vers une position située en dessous de la plaque de randonnée, dans laquelle position il est maintenu des deux côtés par des butées d'arrêt prévues de préférence sur la plaque de randonnée et 15 lequel étrier peut être amené par pivotement, pour le départ de skiage, dans une position de disponibilité prête, auquel cas l'étrier, rapporté au plan de la plaque de randonnée, des hauteurs différentes et est réalisé est réglable à de préférence den deux parties, pièces ou éléments, parmi lesquels éléments d'étrier, un élément d'étrier est monté 20 de façon pivotante par rapport à l'autre élément d'étrier, de préférence sur ce dernier, conformément à la déposée France demande brevet le 15 Septembre 1981 sous le Nº 81 17399.

Le dispositif, décrit dans le brevet primitif ou d'origine, s'est avéré être bon dans la pratique, car il se laisse manipuler ou manœuvrer confortablement et permet au skieur, lors de la marche de randonnée ou course de promenade ou d'excursion, de choisir le réglage le plus 30 commode de l'étrier en hauteur, selon la nature du terrain. Dans le cas d'une sollicitation ou contrainte extrême, il s'est cependant avéré qu'il existe le risque d'une déformation permanente des éléments d'étrier.

25.

L'invention s'est donc donnée pour tâche d'améliorer 35 et de développer davantage un dispositif du type mentionné au début, de telle façon qu'il résiste aussi à des sollicitations plus grandes.

Le problème posé est résolu conformément à l'invention par le fait que sur chaque élément d'étrier entre les branches de l'élément d'étrier est monté ou fixé au moins un moyen de liaison et/ou d'espacement ou d'écartement ou bien l'espace, entre ces branches de chaque élément d'étrier, est rempli au moins partiellement avec une matière de raidissement ou de rigidification ou de remplissage.

5

Grâce aux dispositions conformes à l'invention, chaque élément composant de construction peut être fixé

10 de telle manière qu'il résiste même à des sollicitations extrêmes lors de l'emploi par le skieur et qu'il ne subsiste ainsi aucun risque d'une déformation des éléments d'étrier.

Sous ce rapport, il est avantageux que, conformément à l'invention, un élément d'étrier soit disposé couché à 15 l'intérieur de l'autre élément d'étrier et que les branches de chaque élément d'étrier soient formées de deux branches respectivement extérieure et intérieure, auquel cas les deux branches externes se raccordent, par l'intermédiaire de barrettes transversales d'appui, aux deux branches internes 20 qui s'étendent sensiblement parallèlement aux branches externes et représentent, dans la portion ou région entre celles-ci, de préférence à un quart à la moitié de la longueur de celles-ci et sont reliées mutuellement l'une à l'autre au moyen d'une barrette transversale interne. 25 Cette configuration, conforme à l'invention, de chaque élément d'étrier agit favorablement sur sa stabilité et permet simultanément un pivotement non gêné des éléments d'étrier l'un par rapport à l'autre.

Un mode de réalisation de l'invention se caractérise
30 en ce que le moyen de liaison et/ou d'espacement ou
d'écartement est formé de manchons ou de douilles, lesquels
manchons ou douilles sont enfilés sur un axe formant
cheville qui est fixé aux branches externes de chaque élément
d'étrier et traverse les deux branches internes, auquel cas
35 les manchons ou douilles sont montés sur l'axe formant
cheville dans la partie ou zone entre chaque branche

externe et la branche interne associée ainsi que dans la partie ou zone entre les deux branches internes. De cette manière, les branches respectivement internes et externes sont mutuellement supportées ou réciproquement en appui par des moyens simples.

5

20

25

Un autre caractéristique de l'invention consiste en ce que le moyen de liaison et/ou d'espacement est constitué par un tenon qui est monté de façon à être parallèle à la barrette transversale interne de l'élément d'étrier intérieur 10 et à être en contact avec celui-ci et est fixé aux deux branches externes de cet élément d'étrier et lequel tenon, dans la position de disponibilité prête de l'élément d'étrier intérieur, peut être sollicité ou chargé par un élément de support de maintien de talon ou talonnière et 15 de préférence par un élément de boîtier de celui-ci. Il en résulte ainsi une transmission et une répartition de la pression, exercée par le skieur lors de la marche de randonnée, aussi bien sur les branches externes qu'également sur les branches internes de cet élément d'étrier.

Une autre forme d'exécution de l'invention prévoit que la matière raidisseuse ou de renforcement ou de remplissage remplit, avec un ajustement exact ou précis, au moins les deux espaces intermédiaires entre chaque branche externe et la branche interne associée de chaque élément d'étrier.

Un mode de réalisation particulièrement l'invention est créé lorsque le moyen de liaison et/ou d'espacement est constitué par une plaque de renfort qui est enfilable, au moyen d'un évidement réalisé dans sa partie ou région médiane, sur ou par-dessus la barrette 30 transversale interne de chaque élément d'étrier et dont les extrémités sont accrochables ou enclenchables dans les surfaces internes des deux branches externes de chaque élément d'étrier.

Pour éviter un impact ou choc dur de l'élément d'étrier 35 respectivement utilisé lors de la marche de randonnée et assurer ainsi une marche plus confortable, il est avantageux

que, conformément à l'invention, à chaque barrette transversale d'appui de chaque élément d'étrier soit fixé un élément amortisseur, lesquels éléments amortisseurs sont fabriqués par exemple en une matière faiblement élastique, par exemple en matière synthétique.

5

10

15

20

25

30

35

L'invention sera mieux comprise et d'autres buts, caractéristiques, détails et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement à la lecture de la description explicative qui va suivre en se reportant au dessin schématique annexé donné uniquement à titre d'exemple non limitatif illustrant un mode de réalisation spécifique actuellement préféré de l'invention et dans lesquels:

- Les figures 1 et 2 représentent le dispositif conforme à l'invention en combinaison avec une fixation de sécurité de ski appropriée à la marche de randonnée :
- la figure 3 représente le dispositif selon une vue de côté; et
- la figure 4 représente le dispositif en projection en élévation.

Comme cela est visible d'après les figures 1 et 2, une fixation de sécurité de ski pour marche de randonnée, d'un type de construction usuel, par exemple une fixation de randonnée telle qu'elle est connue par les brevets autrichiens N° 343.522 et 351.979, est montée d'une façon connue en soi sur un ski 1. La fixation de sécurité de ski comporte une plaque de randonnée 2 qui est susceptible de pivoter autour d'un axe s'étendant transversalement à la direction longitudinale de ski et porte un support de maintien de talon formant talonnière 4 et une mâchoire avant 5 qui est fixée au ski 1. Comme la fixation ne fait pas en soi l'objet de la présente invention, on ne s'étendra pas plus en détail sur sa structure.

Le dispositif conforme à l'invention est articulé de façon pivotante au boîtier 4a de la talonnière 4, est réalisé en deux parties, pièces ou éléments et présente deux éléments d'étrier 16', 26'.

Les deux éléments d'étrier 16', 26' consistent avantageusement en une matière plate et peuvent ainsi être articulés à un axe commun sur le boîtier 4a de la talonnière 4, un élément d'étrier 26' étant disposé couché à l'intérieur du second élément d'étrier 16'. Les deux éléments 5 d'étrier 16', 26' sont par exemple assemblés par rivetage de façon tournante ou rotative au boîtier 4a. Vus en projection ou de dessus (voir figure 4), les deux éléments d'étrier 16', 26' sont configurés sensiblement en forme de U. Chacun des deux éléments d'étrier 16', 26' présente respectivement deux branches externes 16'a, 26'a s'étendant parallèlement l'une à l'autre et qui se raccordent par l'intermédiaire de barrettes transversales d'appui 16'b, 26'b à des branches internes 16'c, 26'c qui, dans le présent exemple de réalisation, sont disposées sensiblement - 15 parallèlement aux branches 16'a, 26'a et sont/reliées mutuellement entre elles au moyen d'une barrette transversale interne 16'd, 26'd s'étendant parallèlement aux barrettes transversales d'appui 16'b, 26'b. La longueur des deux branches externes 26'a de l'élément d'étrier 26', se trouvant, en cas de non utilisation, à l'intérieur de l'autre élément d'étrier 16', est choisie de façon à être plus faible que la longueur des branches externes 16'a de l'élément d'étrier 16'. Il en résulte, lors du redressement 25 ou relevage de l'élément d'étrier plus long 16', un angle $oldsymbol{eta}$ d'environ 10° entre la face supérieure du ski et la plaque de randonnée 2 et, lors du redressement ou relevage de l'élément d'étrier plus court 26', un angle d'environ 5° entre la face supérieure du ski et la plaque de randonnée 2. 30 Ces deux angles  $\alpha$ ,  $\beta$  sont, conformément à l'expérience, les plus appropriés pour la marche de randonnée.

Regardée en vue de côté, chaque branche externe 16'a, 26'a est coudée sensiblement dans sa partie centrale ou région médiane, auquel cas les bras de branche en résultant forment un angle aigu entre eux. De ce fait, le dispositif, en cas de non-utilisation, est appliqué sur la face supérieure du ski au moyen des bras de branche orientés vers les barrettes transversales d'appui 16'b, 26'bet les

5

25

autres bras de branches s'étendent latéralement par rapport au boîtier 4a de la talonnière 4. Ainsi est évité un accrochage indésirable des deux éléments d'étrier 16',26' à des obstacles.

Les branches externes 16'a de l'élément d'étrier 16' présentent, aux bords qui, en cas de non-utilisation du dispositif, sont opposés aux bords appliqués sur la face supérieure du ski, respectivement un coudage 16'e orienté en direction de l'élément d'étrier 26' placé à l'intérieur. Ces coudages 16' assurent, lors d'un pivotement du dispositif dans une position située en dessous de la plaque de randonnée, par exemple au moyen d'un bâton de ski, l'entraînement de l'élément d'étrier 26' par l'élément d'étrier 16'.

Les bords des branches externes 16'a de l'élément d'étrier extérieur 16', qui présentent les coudages 16'e ainsi qu'également la même partie ou zone des bords des branches externes 26'a de l'élément d'étrier intérieur 26' comportent respectivement un gradin ou redan supplémentaire 16'f, 26'f. Lors d'un pivotement du dispositif pour la marche de randonnée, ces régions ou parties des branches externes 26'a, 16'a viennent en application contre des butées 20 de la talonnière 4 ou de la plaque de randonnée 2, réalisées de façon congruente. De ce fait, les butées agissent additionnellement comme appuis pour les éléments d'étrier 16', 26' et un pivotement indésirable des éléments d'étrier 16', 26' est empêché.

L'actionnement ou la manœuvre du dispositif est très simple. En cas de non utilisation, le dispositif s'applique par des bras des branches externes 16'a, 26'a derrière la talonnière 4 sur la face supérieure du ski. L'articulation des éléments d'étrier 16', 26' à la talonnière 4 s'effectue de telle façon qu'un pivotement automatique est empêché, de sorte qu'aucun cliquetis ou claquement gênant des éléments d'étrier 16', 26' sur la face supérieure du ski ne peut également avoir lieu. Si l'on a besoin du dispositif, il suffit d'un déblœage ou desserrage d'un verrouillage (non conforme à l'invention et par suite non représenté) de la plaque de randonnée 2, ainsi que d'un soulèvement de la

plaque de randonnée 2 avec la chaussure de ski mise en place ou montée dedans. Le dispositif est alors amené par pivotement, par le bâton de ski, dans le sens de rotation des aiguilles d'une montre, en dessous de la plaque de randonnée 2, auquel cas l'élément d'étrier 16' entraîne 5 avec lui l'élément d'étrier 26'. Les butées 20, prévues sur la talonnière 4 ou sur la plaque de randonnée 2, d'une part empêchent un pivotement trop large du dispositif et, d'autre part, assurent le réglage angulaire le plus 10 favorable du dispositif relativement à la face supérieure du ski. Dans cette position du dispositif, la plaque de randonnée 2 et la face supérieure du ski forment tout d'abord un angle 🔏 . Si une légère montée, pente ascendante ou rampe est à surmonter, le skieur fait pivoter, au moyen 15 de son bâton de ski, l'élément d'étrier 16' d'environ 180° dans le sens inverse de rotation des aiguilles d'une montre et le second élément d'étrier plus court 26' reste dans sa position active ou efficace.

Les branches 16'a, 16'c et 26'a, 26'c de chaque 20 élément d'étrier 16', 26' sont raidies ou renforcées ou reliées à l'aide de moyens de liaison ou d'espacement ou au moyen de corps de remplissage. Dans le présente exemple de réalisation, les moyens de liaison ou d'espacement sont constitués par des manchons ou douilles 10', 10". Chaque 25 élément d'étrier 16', 26' est traversé, au voisinage ou dans la région de ses branches internes 16'c, 26'c, par un axe formant cheville 10'a, 10"a monté parallèlement à la barrette transversale interne 16'd, 26'd et dont les portions extrêmes sont fixées aux branches externes 16'a, 30 26'a. Entre chaque branche externe 16'a, 26'a et la branche interne associée 16'c, 26'c ainsi que dans la partie ou zone entre les deux branches internes 16'c, 26'c, l'un des manchons 10', 10" est enfilé sur l'axe formant cheville 10'a, 10"a. De cette manière est obtenu non seulement un 35 raidissement ou renforcement de tout l'élément d'étrier 16', 26' mais, en cas de forte sollicitation, une déformation

par fléchissement ou pliage des branches 16'a, 16c et 26'a, 26'c, laquelle pourrait conduire à une déformation permanente, est également évitée. Sur l'élément d'étrier intérieur 26', un tenon 10", également parallèle à la barrette transversale interne 26'd, est fixé aux branches externes 26'a, lequel tenon 10" est en contact avec la barrette transversale interne 26'd. Si cet élément d'étrier 26' se trouve dans sa position d'emploi pour la marche de randonnée, le boîtier 4a de la talonnière 4 prend appui d'en haut au moyen de ses parois latérales sur le tenon 10". Il en résulte ainsi une transmission de la pression excercée par le skieur lors de la marche aussi bien aux branches externes 26'a qu'également aux branches internes 26'c de l'élément d'étrier 26'.

15 Comme cela est par ailleurs visible d'après les figures 3 et 4, à chaque barrette transversale d'appui 16'b, 26'b de chaque élément d'étrier 16', 26' est rapporté un élément amortisseur 27, qui est par exemple enfoncé ou emmanché à force dans chaque barrette transversale d'appui 16'b, 26'b. Les éléments amortisseurs 27 sont fabriqués en une matière faiblement élastique, par exemple en matière synthétique et contribuent à une marche de randonnée commode, car un impact ou choc dur des élément d'étrier 16', 26' sur la face supérieure du ski est évité.

Pour le raidissement ou renforcement des éléments d'étrier 16', 26' peuvent aussi être utilisés des corps de remplissage en matière synthétique. Ceux-ci sont conformés de telle manière qu'ils remplissent exactement, avec un ajustement précis, les espaces intermédiaires entre les branches externes 16'a et 26'a et les branches internes 16'c, 26'c et renforcent encore également une portion ou région située au-dessus de la barrette transversale interne 16'd, 26'd. Dans ce cas également a lieu un appui du boîtier 4a de la talonnière 4 contre le corps de remplissage en cas d'utilisation de l'élément d'étrier plus petit 26'.

Il est aussi concevable de prévoir des plaques de renfort qui présentent un évidement au moyen duquel elles

sont enfilables par-dessus les barrettes transversales internes 16'd, 26'd des éléments d'étrier 16', 26'. Les portions extrêmes des plaques de renforcement pourraient s'accrocher ou s'enclencher dans des crans d'arrêt ou encoches d'encliquetage réalisés dans les côtés ou faces internes des branches externes 16'a, 26'a des éléments d'étrier 16', 26'.

5

10

15

20

L'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation représenté. D'autres modifications ou variantes sont imaginables sans sortir du cadre de l'étendue de protection. Il est ainsi possible d'enfiler également sur le tenon fixé au-dessus de la barrette transversale interne sur l'élément d'étrier intérieur, un manchon représentant un support d'appui supplémentaire des branches externes. Il est évidemment aussi concevable de renforcer seulement les zones ou parties entre les branches internes et externes mutuellement voisines au moyen d'axes formant chevilles et de manchons enfilés sur ceux-ci. En outre, les éléments amortisseurs peuvent être confectionnés dans la matière de l'élément d'étrier associé, éventuellement avec une dureté Shore différente de la dureté Shore des parties ou zones restantes de cet élément d'étrier. Ainsi, des opérations de travail peuvent être économisées en cours de fabrication.

## REVENDICATIONS

- 1. Dispositif pour la marche de randonnée pour une fixation de sécurité de ski, lequel présente une plaque de randonnée ayant une mâchoire avant et une talonnière et pouvant pivoter autour d'un axe s'étendant transversalement 5 à la direction longitudinale du ski et laquelle plaque de randonnée porte un étrier configuré en forme de U lorsqu'il est regardé en vue de dessus, lequel, pour la marche de randonnée, peut être amené par pivotement dans une position située en dessous de la plaque de randonnée, dans laquelle 10 position, l'étrier est maintenu par des butées prévues bilatéralement de préférence sur la plaque de randonnée et lequel étrier peut, pour le départ de skiage, être amené dans une position de disponibilité prête, auquel cas l'étrier, rapporté au plan de la plaque de randonnée, est 15 réglable à des hauteurs différentes et est réalisé de préférence en deux éléments, parmi lesquels éléments, un élément d'étrier est monté de façon pivotante relativement à l'autre élément d'étrier et de préférence sur ce dernier, caractérisé ence que sur chaque élément d'étrier (16', 26') 20 entre les branches (16'a, 26'a, 16'c, 26'c) de l'élément d'étrier (16', 26') est monté ou fixé au moins un moyen de liaison et/ou d'espacement (10', 10",10"') ou bien l'espace, entre ces branches (16'a, 16'c, 26'a, 26'c) de chaque élément d'étrier (16', 26'), est rempli au moins partiellement avec
- 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'un élément d'étrier (26') est disposé couché à l'intérieur de l'autre élément d'étrier (16') et les branches de chaque élément d'étrier (16', 26') sont formées respecti30 vement de deux branches respectivement externes et internes (16'a, 26'a, 16'c, 26'c), auquel cas les deux branches externes (16'a, 26'a) se raccordent, par l'intermédiaire de barrettes transversales d'appui (16'b, 26'b), aux deux branches internes (16c, 26'c), lesquelles s'étendent en étant sensiblement parallèles aux branches externes (16'a, 26'a), en représentant, dans la partie entre celles-ci, de préférence

25 une matière de raidissement ou de remplissage.

un quart à la moitié de la longueur de celles-ci et sont reliées entre elles au moyen d'une barrette transversale interne (16'd, 26'd).

- 3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé
  5 en ce que le moyen de liaison et/ou d'espacement est
  constitué par des manchons (10', 10"),lesquels manchons
  (10', 10") sont enfilés sur un axe formant cheville (10'a,
  10"a), lequel est fixé aux branches externes (16'a, 26'a)
  de chaque élément d'étrier (16',26') et traverse les deux
  10 branches internes (16'c, 26'c),auquel cas les manchons
  (10', 10") sont montés sur l'axe formant cheville (10'a, 10"a)
  dans la région entre chaque branche externe (16'a, 26'a)
  et la branche interne associée (16'c, 26'c) ainsi que dans la
  région entre les deux branches internes (16'c, 26'c).
- 4. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé que ce que le moyen de liaison et/ou d'espacement est constitué par un tenon (10"') qui est monté en s'étendant parallèlement à la barrette transversale interne (26'd) de l'élément d'étrier interne (26') en étant en contact avec 20 celle-ci et est fixé aux deux branches externes (26'a) de cet élément d'étrier (26') et lequel tenon (10"'), dans la position de disponibilité prête de l'élément d'étrier interne (26'), est sollicité ou chargé par un élément de talonnière et de préférence par un élément de boîtier de 25 celui-ci.
- 5. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la matière de raidissement ou de remplissage remplit, d'une façon exactement ajustée, les deux espaces intermédiaires entre chaque branche externe (16'a, 26'a) 30 et la branche interne associée (16'c, 26'c) de chaque élément d'étrier (16', 26').
- 6. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le moyen de liaison et/ou d'espacement est constitué par une plaque de renfort qui, au moyen d'un 55 évidement formé dans sa partie médiane, est enfilable sur ou par-dessus la barrette transversale interne (16'd, 26'd) de chaque élément d'étrier (16', 26') et dont les extrémités sont accrochables ou enclenchables dans les surfaces internes

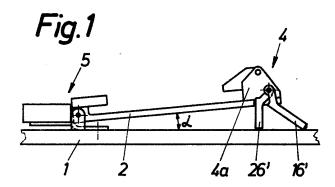
des deux branches externes (16'a, 26'a) de chaque élément d'étrier (16', 26').

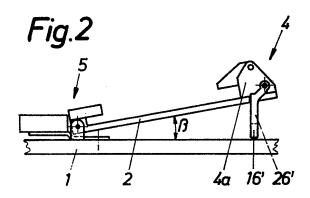
- 7. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'à chaque barrette transversale d'appui (16'b, 26'b) de chaque élément d'étrier (16', 26') est fixé un élément amortisseur (27), lesquels éléments amortisseurs (27) sont fabriqués par exemple en une matière faiblement élastique, par exemple en matière synthétique.
- 8. Dispositif selon la revendication 1 ou 5,

  10 caractérisé en ce que la matière de remplissage, telle
  que regardée dans le plan s'étendant normalement au plan
  de liaison des deux éléments d'étrier (16', 26'), est
  rétrécie et/ou présente des barrettes de raidissement ou
  des évidements ou cavités.

5

9. Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce que les éléments amortisseurs (27) sont fabriqués dans la matière de l'élément d'étrier (16', 26') associé, éventuellement avec une dureté Shore différente de la dureté Shore de la partie restante de cet élément d'étrier (16', 26').





16d 16'f 10" 26'd 16'e 27 26'b 10'

27

Fig.3

16'b

